

Contrat de crédit Lombard

Informations destinées aux consommateurs

Version du 6/10/2025

Conformément à la loi du 8 mars 2023 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, cette fiche d'information vous fournit des explications, dans un langage clair et compréhensible, sur le contrat de crédit Lombard. Ces informations ne vous engagent ni vous, ni la Banque.

Vous y découvrirez des informations sur les principales caractéristiques du contrat de crédit Lombard, son mode de fonctionnement ainsi que sur vos droits et vos obligations.

Cette fiche est fournie pour respecter l'article 15 de la loi luxembourgeoise du 8 mars 2023 sur l'accessibilité des produits et services. Cette loi a pour but de s'assurer que tout le monde peut utiliser facilement les produits et services proposés par les entreprises. Cela signifie que les entreprises doivent faire en sorte que les clients puissent accéder à leurs services. L'objectif est de permettre à tous de participer à la vie de la société.

Table des matières

1.	Qu'est-ce qu'un contrat de crédit Lombard ?	3
2.	Que se passe-t-il avant de conclure un contrat de crédit Lombard ?	3
3.	Comment le contrat de crédit Lombard est-il conclu ?.....	3
4.	Comment se déroule le remboursement du crédit Lombard ?	4
5.	Quels sont les risques liés à un crédit Lombard ?	4

1. Qu'est-ce qu'un contrat de crédit Lombard ?

Un crédit Lombard est un crédit que la banque peut vous accorder en contrepartie d'un portefeuille d'investissements, comme des actions, des obligations ou des fonds. Ce type de crédit vous permet d'obtenir des liquidités sans devoir vendre vos titres.

En pratique, vos placements servent de garantie : on parle alors de nantissement. Vous restez propriétaire de vos titres, mais la banque peut les vendre si vous ne remboursez pas le crédit.

Le montant que vous souhaitez emprunter dépend de la valeur de vos placements et des risques associés à ceux-ci.

2. Que se passe-t-il avant de conclure un contrat de crédit Lombard ?

Avant de pouvoir signer un contrat de crédit Lombard, certaines conditions doivent être remplies.

La banque analyse les titres que vous proposez en garantie pour vérifier s'ils sont acceptés et dans quelle mesure. Cette évaluation détermine le montant maximum que vous pouvez emprunter. La banque prend aussi en compte la volatilité et les risques liés à vos placements.

Enfin, vous devez signer une convention spécifique, qui confirme que vous comprenez les risques liés à ce type de crédit. Les demandes de crédit Lombard passent par la suite chez les analystes de crédit. Ces étapes sont obligatoires pour obtenir le crédit.

Ce n'est qu'après ces vérifications et cette validation que la banque peut vous proposer un contrat de crédit Lombard.

3. Comment le contrat de crédit Lombard est-il conclu ?

Une fois que toutes les conditions sont remplies et que la banque a validé votre dossier, vous pouvez signer le contrat de crédit Lombard. Cette signature peut se faire en agence ou par échange de documents papier ou par e-mail, selon les cas.

Le contrat précise les modalités du prêt :

- le montant autorisé,
- la durée,
- les garanties fournies,
- le type de crédit,
- ainsi que les taux et conditions applicables.

Vous vous engagez à respecter les règles du contrat, notamment à maintenir une valeur suffisante dans votre portefeuille d'investissements pendant toute la durée du prêt.

Après signature, le crédit est ouvert et peut être utilisé selon les conditions prévues.

4. Comment se déroule le remboursement du crédit Lombard ?

Le crédit Lombard n'a pas de durée fixe : il est renouvelé chaque année, sauf si vous ou la banque décidez d'y mettre fin. Vous devez rembourser le crédit au plus tard à la date convenue ou après un préavis de 30 jours si la banque décide de résilier le contrat.

Tant que le crédit est en cours, vous devez vous assurer que votre portefeuille reste suffisamment valorisé pour garantir le montant emprunté. En cas de baisse de valeur, la banque peut vous demander de compléter les garanties ou de rembourser une partie du crédit.

5. Quels sont les risques liés à un crédit Lombard ?

Un crédit Lombard peut vous donner plus de flexibilité, mais il comporte aussi plusieurs risques importants que vous devez bien comprendre avant de vous engager :

- Risque de baisse de valeur de votre portefeuille : si les titres que vous avez donnés en garantie (actions, obligations, fonds, etc.) perdent de la valeur, la banque peut vous demander d'ajouter des garanties supplémentaires ou de rembourser une partie du crédit rapidement. C'est ce qu'on appelle un appel de marge.
- Risque de liquidation forcée : si vous ne réagissez pas à cet appel de marge, la banque peut vendre vos titres, sans attendre votre accord, pour récupérer les montants dus.
- Effet de levier : si vous emprunter pour investir davantage, vous pouvez augmenter vos gains, mais aussi vos pertes si les marchés financiers baissent.

Avant de signer, il est donc essentiel de bien évaluer votre situation financière et votre tolérance au risque.